

Évolution du Revenu de solidarité active en Île-de-France cinq ans après son entrée en vigueur

N°20-Août 2014

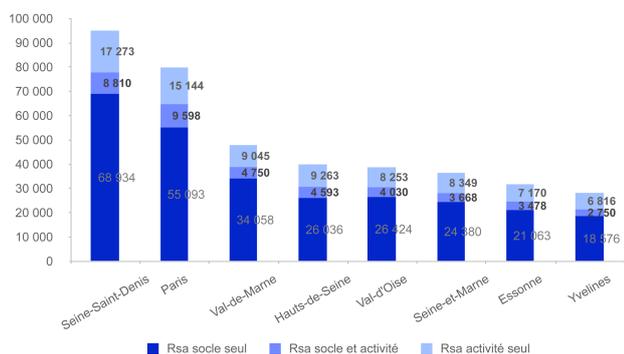
BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 30 juin 2014, le Revenu de solidarité active (Rsa) a été versé par les Caf d'Île-de-France à 397 500 foyers, soit 6,8 % de la population francilienne. Depuis juin 2009, l'accroissement soutenu des effectifs du dispositif, qui est à mettre en lien avec la conjoncture défavorable des cinq dernières années, est marqué par d'importants flux d'entrées et de sorties du dispositif, près de 59 000 flux en moyenne. Les changements de composantes s'élèvent en moyenne à 35 000 flux, soit plus d'un tiers de l'ensemble des transitions internes et externes, révélant ainsi l'instabilité professionnelle des bénéficiaires du RSA. Les passages du Rsa socle seul vers le Rsa socle et activité sont les plus fréquents.

- Le nombre de bénéficiaires du Rsa repart à la hausse au second trimestre

Cinq ans après sa mise en place, le Rsa est versé par les Caf d'Île-de-France à environ

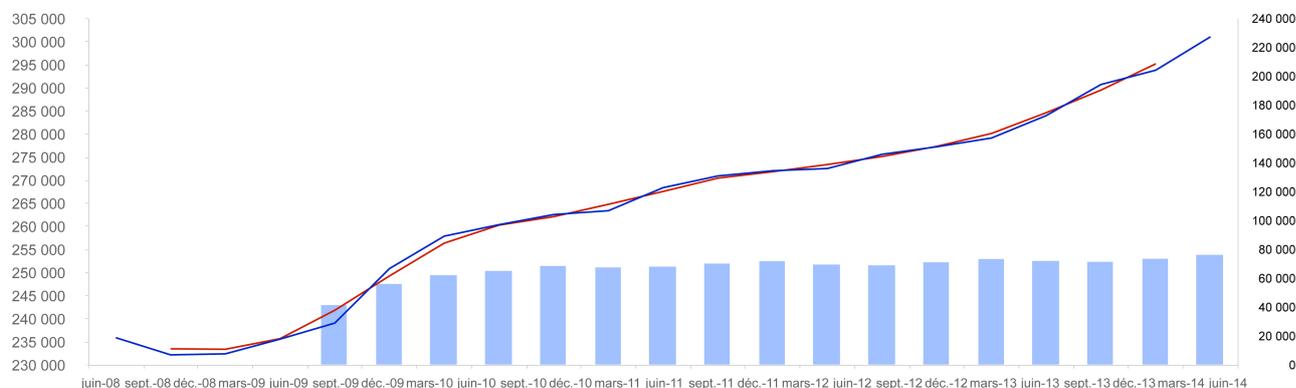
Figure 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 30 juin 2014



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2014.
Lecture : Fin juin 2014, en Seine-Saint-Denis, 68 934 allocataires perçoivent le Rsa socle seul.

397 500 foyers (cf. encadré 1). Précisément, les effectifs du Rsa socle s'élèvent à 316 200 allocataires (80 %) et environ 81 300 foyers perçoivent le Rsa activité seul (20 %). Entre fin juin 2013 et fin juin 2014, la croissance du nombre de bénéficiaires du Rsa s'établit à + 5,3 %. Si les deux composantes évoluent dans un sens analogue, la partie « activité seul » du dispositif connaît une croissance plus dynamique de ses effectifs par rapport à la partie « socle » (+ 6,4 % contre + 5,0 %) (cf. figure 1). De fin mars 2014 à fin juin 2014, le nombre d'allocataires du Rsa se redresse par rapport au trimestre précédent (+ 3,0 % contre - 0,6 %). Cet accroissement du nombre de bénéficiaires du Rsa est le fait des deux composantes. La composante « activité seul » enregistre une poussée de ses effectifs de + 5,5 % (contre + 1,3 % au trimestre précédent), pour atteindre son plus haut niveau de bénéficiaires depuis sa mise en place (1) (cf. figure 2). À l'échelle départementale, ce sont les départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val-de-Marne qui affichent les taux de croissance

Figure 2. Évolution trimestrielle du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle et nombre d'allocataires du Rsa activité seul



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
Lecture : En données lissées, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 270 500 à 312 400 entre mars 2011 et mars 2014.
*Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

(1) Cet accroissement des effectifs du Rsa activité seul se produit à intervalles réguliers les deux années précédentes : entre décembre et mars ainsi qu'entre mars et juin. Ceci met probablement en évidence un effet saisonnier pour cette composante.

Encadré 1 : Le Revenu de solidarité active (Rsa) et ses composantes

Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'Etat, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement).

Au 1er janvier 2014, le montant forfaitaire est de 499 euros pour une personne seule et de 899 euros pour un couple avec un enfant.

On distingue trois composantes d'allocataires :

- les foyers bénéficiaires du Rsa socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, ou bien dont les membres ayant un emploi sont en période de cumul intégral (le cumul intégral consiste à neutraliser l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du Rsa, pendant une période de trois mois suivant la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois) ;
- les bénéficiaires du Rsa socle et activité qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer) ;
- les bénéficiaires du Rsa activité seul qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources sont supérieures au montant forfaitaire.

Tableau 1. Répartition de la population couverte par le Rsa selon la composante par département au 30 juin 2014

| | Paris | Hauts-de-Seine | Seine-Saint-Denis | Val-de-Marne | Seine-et-Marne | Yvelines | Essonne | Val-d'Oise | Île-de-France |
|--|----------------|----------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Rsa socle | 100 310 | 54 169 | 161 113 | 73 367 | 58 308 | 40 463 | 50 491 | 63 725 | 601 946 |
| <i>En % de la population au recensement 2011</i> | 4,5 | 3,4 | 10,5 | 5,5 | 4,4 | 2,9 | 4,1 | 5,4 | 5,1 |
| Rsa activité seul | 31 992 | 22 577 | 48 816 | 23 514 | 21 719 | 17 313 | 19 114 | 22 641 | 207 686 |
| <i>En % de la population au recensement 2011</i> | 1,4 | 1,4 | 3,2 | 1,8 | 1,6 | 1,2 | 1,6 | 1,9 | 1,8 |
| Total Rsa | 132 302 | 76 746 | 209 929 | 96 881 | 80 027 | 57 776 | 69 605 | 86 366 | 809 632 |
| <i>En % de la population au recensement 2011</i> | 5,9 | 4,9 | 13,7 | 7,3 | 6,0 | 4,1 | 5,7 | 7,3 | 6,8 |

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2014 ; Insee, Recensement de la population en 2011.

Lecture : Fin juin 2014, environ 21 700 allocataires de Seine-et-Marne sont couverts par le volet « activité seul », soit 1,6 % de la population du territoire.

les plus élevés pour la partie « activité seul », avec respectivement + 8,4 %, + 6,7 % et + 5,5 %.

Sur la même période, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle croît de + 2,4 % (contre - 1,1 % au trimestre précédent). À un niveau désagrégé, c'est la composante « socle seul » qui explique l'évolution plus dynamique des effectifs du Rsa socle : avec une augmentation trimestrielle de + 2,5 %, le nombre de foyers bénéficiaires du « revenu social minimum » passe de 267 900 à

enfant(s) à charge ou à naître concerne près de 41 000 foyers allocataires franciliens, soit une augmentation de + 2,7 % (contre - 0,7 % trois mois auparavant) ; elle représente 10,3 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Rsa. Les effectifs du Rsa jeunes poursuivent la tendance baissière observée à la fin décembre 2013 pour atteindre 682, soit une décroissance de - 0,4 % sur le trimestre.

Fin juin 2014, la population couverte par le Rsa reste relativement stable (6,8 % de la population

Figure 3. Évolution trimestrielle de la part de la population couverte par le Rsa (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Insee, Recensements de la population.

Lecture : De juin 2011 à juin 2014, la part de la population couverte par le Rsa est passée de 5,9 % à 6,8 %.

274 600. Par ailleurs, après avoir connu un repli le trimestre précédent (- 1,8 %), le volet « socle et activité » enregistre de nouveau une croissance de ses effectifs entre fin mars 2014 et fin juin 2014 (+ 2,0 %), ces derniers passant de 40 900 à 41 700. La majoration de la prestation pour isolement avec

francilienne) pour atteindre environ 809 600, soit 41 000 franciliens de plus qu'en juin 2013 (cf. tableau 1 & figure 3). Ce sont environ 602 000 franciliens qui sont couverts par le Rsa socle (5,1 %) et 207 700 qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres (1,8 %). La répartition des personnes

couvertes par le Rsa révèle des disparités inter-départementales : un peu plus d'un dionysien sur dix est couvert par le dispositif (13,7 %), soit le double de la proportion observée au niveau régional (6,8 %), tandis que les Yvelines et les Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture plus faibles (respectivement 4,1 % et 4,9 %).

■ Des flux de sorties externes qui demeurent supérieurs aux entrées dans le dispositif entre deux trimestres

Afin d'appréhender de manière dynamique l'évolution des effectifs du Rsa, les entrées et les sorties trimestrielles du dispositif sont suivies grâce à la fusion de deux trimestres consécutifs (cf. encadré 2).

sion lors des trois premiers trimestres de montée en charge du dispositif, le nombre de bénéficiaires qui se maintiennent dans le Rsa, soit les allocataires qui perçoivent la prestation deux trimestres consécutifs, reste relativement stable à partir du troisième trimestre 2010 (cf. figure 4). Ce stock évolue de manière un peu plus dynamique sur les trimestres qui s'étendent de juin 2013 à juin 2014 mais à un rythme plus irrégulier (+ 2,5 %, + 0,7 %, - 0,3 %, + 2,4 %). En moyenne, on dénombre près de 59 000 mouvements externes (entrées et sorties du droit payable) entre deux trimestres. Depuis juin 2009, les sorties du dispositif sont très souvent supérieures aux entrées puisque sur 100 sorties on dénombre, en moyenne, 75 entrées. Toutefois, entre juin 2013 et juin 2014, si les sorties

Encadré 2 : Méthodologie

Nous étudions les mouvements d'entrées et de sorties dans le dispositif Rsa en appariant pour chaque période deux trimestres consécutifs. Environ 5 % des allocataires présents au trimestre t ne le sont plus au trimestre t+1. Et inversement, des allocataires présents le trimestre t+1 ne l'étaient pas le trimestre t.

Deux raisons essentielles expliquent cette perte : Les mutations interrégionales : certains allocataires déménagent et quittent la région entre deux trimestres et donc ne sont plus recensés dans un des départements de l'Île-de-France. Ils bénéficieront de leur droit au Rsa dans une Caf non francilienne.

La fin de droit à une prestation familiale ou sociale suite à un changement de situation familiale (enfants qui ne sont plus à charge) ou financière (fin des prestations sociales dont le Rsa).

Néanmoins, entre deux trimestres consécutifs, nous pouvons suivre les entrées et sorties du droit payable Rsa : par exemple, un allocataire peut bénéficier de son allocation Rsa le trimestre t et ne plus la percevoir le trimestre t+1 pour autant il se peut qu'il ne soit pas sorti du dispositif s'il a un droit suspendu. On le considère comme sorti du

droit payable. Un allocataire ayant un droit suspendu ne perçoit pas de Rsa mais reste dans le dispositif. Cela signifie qu'il ne satisfait pas toutes les conditions pour bénéficier de la prestation (les ressources du foyer peuvent être trop élevées ou la déclaration de ressources non retournée à la Caf). Depuis octobre 2009, les demandes de Rsa refusées pour un autre motif que des ressources trop élevées sont clôturées le mois même*.

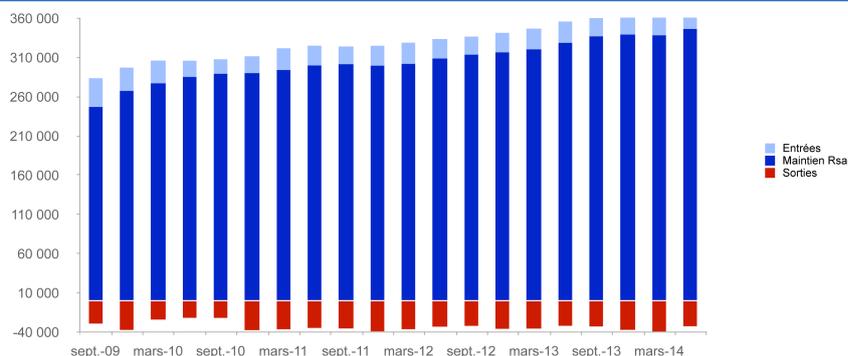
Les changements de composantes : les bénéficiaires du Rsa peuvent changer de composantes entre deux trimestres consécutifs ; par exemple un allocataire bénéficiant du Rsa socle seul peut le trimestre suivant se trouver dans le Rsa socle et activité.

On distingue six mouvements :

- Du Rsa socle seul au Rsa socle et activité ;
- Du Rsa socle seul au Rsa activité seul ;
- Du Rsa socle et activité au Rsa socle seul ;
- Du Rsa socle et activité au Rsa activité seul ;
- Du Rsa activité seul au Rsa socle seul ;
- Du Rsa activité seul au Rsa socle et activité.

* Le Tiec, M., (2010), « Montée en charge du Rsa », *Dossier d'études*, Cnaf, n°131, août.

Figure 4. Entrées et sorties du droit payable au Rsa de juin 2009 à juin 2014



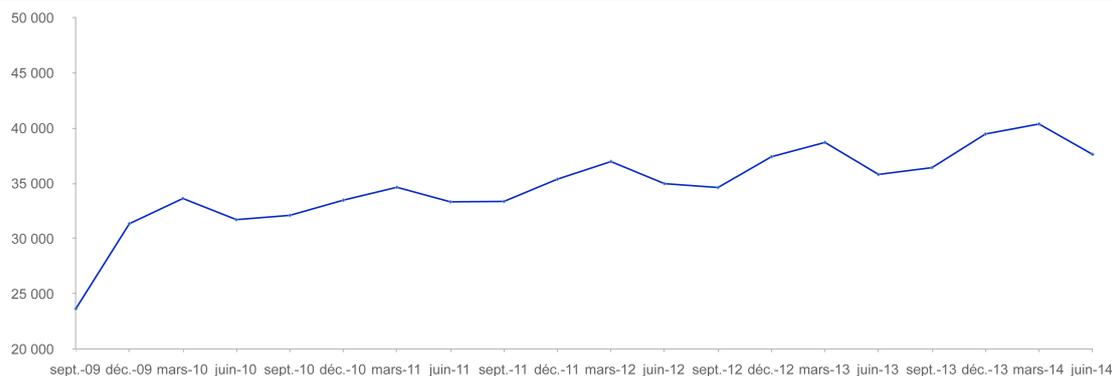
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : En décembre 2013, le nombre de bénéficiaires qui se maintiennent dans le Rsa (présents en septembre et décembre 2013) atteint 339 126.

Les entrées correspondent aux bénéficiaires du Rsa ayant un droit payable au cours d'un trimestre donné alors qu'ils n'étaient pas présents le trimestre précédent. Pour ce qui est des sorties, elles recensent les allocataires qui ne perçoivent plus le Rsa droit payable alors qu'ils le touchaient le trimestre précédent. Marqué par une forte progres-

demeurent supérieures aux entrées, l'évolution trimestrielle du rapport entrées/sorties est plus saccadée, celui-ci alternant des phases d'accélération, de ralentissement voire de baisse. De juin à septembre 2013, on compte ainsi 71 entrées pour 100 sorties contre 62 entrées entre décembre 2013 et mars 2014, et 92 entrées entre mars et juin 2014.

Figure 5. Ensemble des mouvements entre composantes du Rsa de juin 2009 à juin 2014



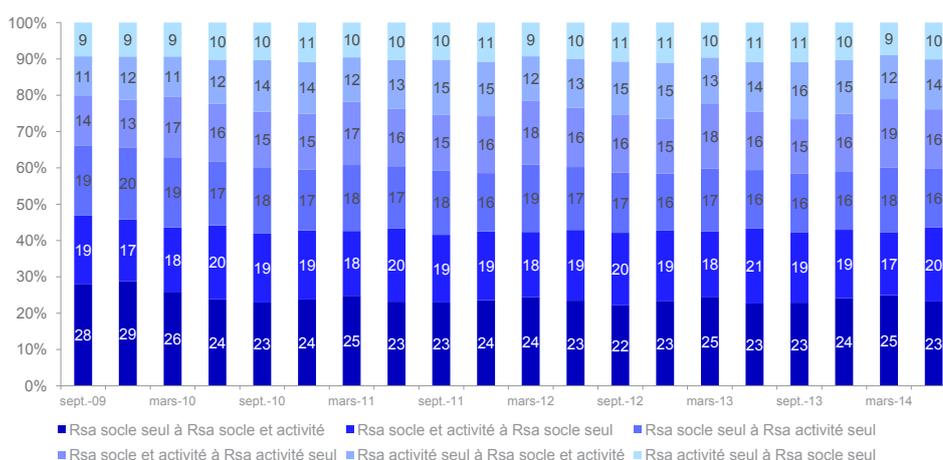
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
Lecture : Entre septembre 2013 et décembre 2013, 39 500 allocataires du Rsa ont changé de composantes.

■ Des mouvements entre composantes qui représentent plus d'un tiers de l'ensemble des transitions externes et internes

Les allocataires du Rsa au sens du droit payable, c'est-à-dire ceux percevant effectivement la prestation, peuvent connaître des périodes de transition à l'intérieur du dispositif qui les amènent à changer de composantes entre deux trimestres, révélant ainsi leur instabilité professionnelle. Durant la phase de montée en charge du dispositif, les transitions internes ont enregistré une croissance soutenue : entre septembre 2009 et mars 2010 celles-ci sont passées de 23 600 à 33 600 (cf. figure 5). Si par la suite les flux de transitions internes se stabilisent, ces derniers connaissent toutefois des « pics » en fin de premier trimestre pour s'établir à 40 400 fin mars 2014. L'ensemble de ces mouvements entre composantes, 35 000 flux en moyenne, met en exergue l'instabilité des droits à laquelle est confronté ce

public précaire. La volatilité des ressources des allocataires du Rsa, surtout celles issues des revenus d'activité, ainsi que les changements de configuration familiale (arrivée ou départ d'un enfant à charge, séparation,...) sont à l'origine de ces passages entre composantes (2). Au regard de ces flux internes, cette prestation peut apparaître peu sécurisante pour les bénéficiaires (3). Les changements de composantes sont plus ou moins fluctuants sur l'ensemble de la période : les mouvements du Rsa socle seul et du Rsa socle et activité vers une autre composante sont moins linéaires que ceux observés pour le Rsa activité seul. Par ailleurs, les transitions du Rsa socle seul vers le Rsa socle et activité sont les plus importantes entre chaque trimestre : elles représentent près d'un quart de l'ensemble des transitions internes (cf. figure 6), pour atteindre près de 10 100 fin mars 2014. La seconde transition la plus observée concerne le passage du Rsa socle et activité vers le Rsa socle seul.

Figure 6. Poids relatif des transitions entre composantes du Rsa entre deux trimestres



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.
Lecture : Entre mars et juin 2014, sur 100 allocataires bénéficiant du Rsa, 16 sont passés du Rsa socle et activité vers le Rsa activité seul.

Jean Flamand
Ctrad – Caf en Île-de-France

(2) Fernandez, V. & Marc, C., (2013), « Multiplicité et variabilité des trajectoires des bénéficiaires du Rsa », *L'e-ssentiel*, n°136, juin.
(3) Alberola, E. ; Léopold, G ; Tith, F., (2012), « Les effets du Rsa peu perceptibles par les bénéficiaires », *Consommation et modes de vie*, Credoc, n°250, avril.